

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2017

2017/09 - BUDGET PRIMITIF 2017 - PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2017 pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici la fin de cette année, seuls les crédits de paiement sont pris en compte dans le budget primitif.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel, qui prévoient, en outre, les opérations annuelles et les travaux de maintenance. Ainsi, le montant total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 pour les opérations gérées en AP/CP sera de 7 099 662,72 euros de crédits de paiement inscrits au budget primitif 2017, auquel viennent s'ajouter les travaux d'accessibilité pour un montant de 579 000 €.

Le montant total cumulé des Autorisations de Programme de la ville de Lomme (période 2017 à 2020) est de 15 708 029,47 euros. Des crédits de paiement complémentaires seront ouverts au fur et à mesure de l'engagement des programmes d'investissement et autorisés lors du vote de décisions modificatives au cours de l'exercice 2017.

A cet effet, l'état annexé au Budget primitif, figurant ci-joint, indique les montants de ces autorisations de programme et crédits de paiement affectés aux opérations.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le détail de ces opérations repris dans l'état annexé

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS – M. PASQUET - M. HENRI – M. NIEUVIART.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme